

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : 2021 - 2022

L'inscription administrative à l'IFP Rockefeller conditionne votre entrée en formation.

Elle comprend trois étapes :

- ÉTAPE 1 : Compléter vos informations administratives en ligne.

Pour une visualisation complète de la page Internet, nous vous conseillons d'utiliser un ordinateur au lieu de votre smartphone.

Vous devez retourner sur votre compte (celui créé lors de votre inscription au concours) ou le créer et mettre à jour votre fiche administrative en suivant le lien ci-dessous :

<https://portail.ecole-rockefeller.com/>

- ÉTAPE 2 : Nous faire parvenir à l'adresse ci-dessous les pièces justificatives par **lettre suivie dans les 10 jours qui suivent la réception du mail vous informant de votre inscription administrative (cachet de la poste faisant foi)**.
- ÉTAPE 3 : Votre inscription administrative sera définitive lorsque votre dossier sera complet.

DOCUMENTS À RENVOYER IMPÉRATIVEMENT PAR LETTRE SUIVIE

ÉCOLE ROCKEFELLER - IFP
Inscription administrative
4 avenue Rockefeller
69373 LYON CEDEX 08

Dates à retenir :

Rentrée Scolaire : **LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021 À 08H30**

La salle vous sera indiquée par voie d'affichage dans le hall d'entrée principal

Fermeture annuelle de l'école : **DU 23 JUILLET AU SOIR AU 22 AOÛT AU SOIR**

- ☞ Attention, ce dossier est à lire et à compléter très attentivement. La situation de chaque étudiant(e) étant différente, nous vous demandons de nous retourner impérativement toutes les pièces demandées.
- ☞ Votre dossier sera étudié dès réception. En cas de constatation d'incohérences ou de pièces manquantes, vous serez contacté(e) par téléphone ou par courriel pour régularisation.

- ☞ Votre **admission définitive** à l'IFP est conditionnée par l'obtention du diplôme d'état d'infirmière ou de sage-femme et par l'obligation d'une couverture vaccinale à jour.
- ☞ C'est pourquoi vous devrez pour finaliser votre inscription définitive :
 - Le **jour de la rentrée**, vous présenter sans faute avec **L'ORIGINAL de votre diplôme d'infirmière ou de sage-femme**. Ce document sera contrôlé par le secrétariat et vous sera rendu dans les jours qui suivent la rentrée scolaire.
 - Fournir impérativement l'**attestation de paiement OU d'exonération** de la CVEC (Cf. page 4)
 - Fournir un **dossier médical à jour des vaccinations** pour la mise en stage (Cf. page 5).

- ☞ Une attestation d'entrée en formation et deux certificats de scolarité vous seront remis le jour de la rentrée.
- ☞ Une carte d'étudiant vous sera donnée dans le courant du mois de septembre quand toutes les formalités administratives seront accomplies.

- ☞ Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 04 78 76 52 46 **l'après-midi uniquement à partir de 14h00 OU par mail à l'adresse suivante : cecilia-roellinger@ecole-rockefeller.com**

**ATTENTION, FERMETURE DU SECRÉTARIAT PUÉRICULTRICE
DU 23 JUILLET AU SOIR AU 22 AOÛT AU SOIR**

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT : 2 photocopies recto-verso en cours de validité sur 2 feuilles séparées non découpées et non agrafées.** Le permis n'est pas recevable.

- Photocopie de votre diplôme d'état d'infirmier ou de sage-femme**

Pour les jeunes diplômé(e)s en attente de réception de l'original du D.E, la photocopie de votre **attestation de réussite aux épreuves du D.E ou la photocopie de la page de validation de votre livret scolaire.**

Si vous n'avez rien à la date de renvoi du dossier, vous ferez un envoi complémentaire par mail dès réception dudit document.

- Bulletin de souscription à la Responsabilité Civile Professionnelle et Protection Juridique de la MACSF (page 6)

- Attestation d'acquittement ou d'exonération de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC)** (Cf. page 4)

- L'exemplaire **ÉCOLE** du **Règlement financier** dûment **COMPLÉTÉ, DATÉ et SIGNÉ** (page 7) quel que soit le financement. Conservez le deuxième exemplaire (page 8).

En cas de financement par un **employeur ou tout autre organisme**, qu'il soit total ou partiel, **joignez un justificatif**. Si vous êtes en attente de confirmation, complétez, datez et signez quand même le document.

Pour rappel, le Pôle Emploi ne finance que très rarement la formation de puéricultrice. Si vous êtes demandeur d'emploi et que vous n'obtenez pas de financement par Pôle Emploi, vous rentrez alors dans la catégorie du financement individuel.

Dans le cadre du financement **individuel** :

- Un **chèque de 250 €** libellé à l'ordre de l'École Rockefeller correspondant à une avance de frais pédagogiques. Attention, **cette somme ne sera pas restituée** quel que soit le motif du désistement.
- Le **mandat de prélèvement SEPA** (page 9). Complétez, datez et signez le document.
- Un **R.I.B ou R.I.P.**

- La **fiche médicale** (page 10) à faire compléter par un **MÉDECIN AGRÉÉ PAR LA PREFECTURE** (pas votre médecin traitant sauf s'il est agréé).

Pour les **personnes en financement employeur uniquement**, la visite médicale pourra être réalisée auprès du **Médecin du travail de votre établissement employeur**, s'il l'accepte. Dans le cas contraire, consultez un médecin agréé.

Si vous ne parvenez pas à obtenir un rendez-vous médical avant la date indiquée de retour du dossier, vous ferez un envoi complémentaire par mail dès l'obtention dudit document et donnerez les originaux le jour de la rentrée en formation.

- Si vous êtes concerné(e)**, la photocopie de votre demande de mesures particulières auprès de la MDPH ou tout autre document attestant de votre situation de handicap **SOUS PLI FERMÉ à l'attention du Référent H***.

- La **fiche de stage** puéricultrice (pages 13 et 14).

CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Ce document conditionne votre admission définitive à l'IFP.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (Art. L 841-5 du code de l'éducation).

Elle est **obligatoire** et collectée par le **CROUS**. Le montant de cette contribution s'élève à **92 €**. Elle est à payer directement sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Les boursiers et les étudiants dont la formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur en sont exonérés. **Toutefois, vous devrez quand même faire les démarches pour obtenir une attestation d'exonération.**

Si vous devenez éligible à l'exonération de contribution en cours d'année et que vous avez payé votre cotisation de manière indue, vous aurez la possibilité de faire une demande de remboursement. Cette demande devra être faite auprès du CROUS entre le 15/09/2021 et 31 mai 2022 dernier délai.

DEMANDE D'AIDE RÉGIONALE

Les demandes de Bourse Sanitaire du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes devront être saisies directement sur le site Internet de la Région avec le code **ETAB172 dès à présent et jusqu'au 31 octobre 2021**. Vous pouvez d'ores et déjà faire une **simulation** sur la base de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (ou celui de vos parents et/ou celui de votre conjoint).

Pour rappel : Les critères d'éligibilité pour les demandeurs d'emploi indemnisés par le Pôle Emploi ont été modifiés. **L'indemnisation chômage et la bourse régionale ne sont plus cumulables.** Si vous rentrez dans cette catégorie, inutile de faire une demande de bourse, elle sera refusée par la région.

Pour tous renseignements : en priorité sur le site de la Région www.auvergnerhonealpes.fr/aide/boursefss ou par courriel à l'adresse suivante aidesfss@auvergnerhonealpes.fr ou par téléphone au **04 26 73 33 33**.

AFFILIATION AU RÉGIME SÉCURITÉ SOCIALE

En Septembre 2018, le régime sécurité sociale étudiant a été réformé entraînant la suppression de la cotisation à payer pour être affilié(e).

Désormais, chaque étudiant est rattaché au régime général ou au régime spécial dont il dépendait l'année précédant son entrée en formation de puéricultrice (ex : MSA, SNCF, Militaire, autre employeur publique).

Vous n'avez aucune démarche à faire. Toutefois, **assurez-vous** que votre compte personnel **est bien à jour** sur www.ameli.fr ou sur le portail web de gestion de votre régime spécial. Cela facilitera vos démarches pour le remboursement de vos frais de santé pendant l'année de formation.

MUTUELLE

Elle n'est pas obligatoire mais il est toujours conseillé d'en avoir une.

Si vous êtes déjà titulaire d'une mutuelle qu'elle soit individuelle, professionnelle ou étudiante, conservez-la. Pensez à contacter votre organisme pour lui indiquer votre changement de situation.

Si vous n'avez pas de mutuelle et si vous le souhaitez, vous pourrez vous affilier auprès d'un organisme de votre choix.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

L'adhésion à une assurance responsabilité civile professionnelle est **OBLIGATOIRE** et **GRATUITE** (prise en charge par l'École). Il s'agit d'une assurance qui vous couvrira pendant vos stages.

Elle est **très spécifique** à la formation et donc **obligatoire**. Même si vous avez déjà une adhésion dans un autre organisme, vous ne pouvez pas vous dispenser de cette affiliation à la MACSF (page 6).

SITUATION DE HANDICAP ET CHARTE H+

Dans le cadre de son adhésion à la charte H+ Formation, l'École Rockefeller œuvre pour la prise en charge du handicap dans la scolarité de chacun.

Une information collective est organisée dans les quinze premiers jours de la rentrée

Plusieurs référents sont à disposition des étudiants en situation de handicap pour les accompagner dans la mise en œuvre de mesures adaptées pour le suivi de leur formation. Toute personne peut se faire connaître pour obtenir un rendez-vous individuel avec un référent dès qu'il le souhaite.

Si vous avez déjà réalisé une demande de mesures d'aménagement d'épreuves, vous pouvez d'ores et déjà joindre, **sous pli fermé à l'attention du référent H+**, une copie des justificatifs mentionnant les compensations nécessaires au suivi de votre formation.

DOSSIER MÉDICAL

Ce document conditionne votre admission définitive à l'IFP.

Vous trouverez une **fiche médicale** (pages 10 et 11) à faire compléter par un **MÉDECIN AGRÉÉ PAR LA PREFECTURE** (pas votre médecin traitant sauf s'il est agréé).

La liste des médecins agréés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est consultable sur Internet en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-agrees>

Pour les autres régions, elle est à demander à la préfecture ou à l'ARS de votre département d'habitation.

Pour les **personnes en financement employeur uniquement**, la visite médicale pourra être réalisée auprès du **Médecin du travail de votre établissement employeur**, s'il l'accepte. Dans le cas contraire, consultez un médecin agréé.

Il est vivement recommandé du fait de votre présence auprès de nouveau-nés et de jeunes enfants d'être vacciné(e) contre la coqueluche, la rougeole, et la grippe saisonnière (vaccination disponible dès novembre 2021).

Si vous devez remettre à jour certaines vaccinations, vous vous engagez à nous fournir, avant votre premier départ en stage, une photocopie des certificats de vaccinations correspondants.

Sans une couverture vaccinale à jour, le départ en stage ne sera pas possible.

**UN TEMPS DE RENCONTRE EST PRÉVU LE JOUR DE LA RENTRÉE POUR
REPRENDRE COLLECTIVEMENT L'ENSEMBLE DE CES POINTS ET RÉPONDRE À VOS QUESTIONS**

Bulletin de souscription

Cotisation offerte durant toutes vos études

VOUS

Mme M. Nom de naissance :
 Nom d'usage : Prénom :
 Né(e) le : Adresse permanente :
 Code postal : Ville :
 Email :
 Portable : Fixe :

VOTRE ÉTABLISSEMENT

Nom de votre faculté ou établissement : ECOLE ROCKEFELLER - I.F.P.
 Code postal : 69373 Ville : LYON CEDEX 08
 Discipline étudiée : D.E. Pédiatrie
 Date prévue de l'obtention du diplôme (date du CSCT pour les étudiants en chirurgie dentaire ou de l'ECN pour les étudiants en médecine) :
31/12/2022 En quelle année êtes-vous ? 1^{ère} année (2021-2022)
 Date à laquelle votre contrat débutera* (au plus tôt le lendemain) : 01/09/2021
 Je souscris au contrat RCPPI offert et j'accepte de recevoir les offres promotionnelles MACSF (par email et par SMS). Votre contrat sera automatiquement reconduit jusqu'à la fin de vos études.

*Mention obligatoire.

Signature du souscripteur

Vous accompagner,
partout, à tout moment


macsf.fr
 7j/7, 24h/24


3233 Service gratuit
 + prépaiement
 ou 01 71 14 32 33
 Du lundi au samedi


Votre conseiller expert
 Sur rendez-vous

17_357 IMA RCF PJ étudiant - 06/2017

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux données vous concernant, que vous pouvez exercer librement auprès de la MACSF.
 MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 315 - La Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Défenses Professionnelles - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 784 394 314 08032 - Sociétés d'Assurances Mutuelles - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - Société Financière - Société Anonyme à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 943 973 832 00938 - MFPS - Mutuelle Française des Professions de Santé - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité - N° d'immatriculation 315 281 097 - Siège social: Cours du Triangle - 10 rue de Volvy - 92800 PUTEAUX - AMAP - Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 11 rue Brunel, 75017 PARIS.

RÈGLEMENT FINANCIER – ANNÉE 2021-2022

FORMATION PUÉRICULTRICE

Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant des frais de scolarité restant à financer s'élève à **6 222 €** dans le cadre d'un financement individuel, et à **10 098 €** dans le cadre d'un financement employeur ou autre organisme.

• Dans le cadre d'un financement individuel, le règlement s'effectuera en quatre versements (n'oubliez pas de compléter et de retourner le mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un R.I.B ou R.I.P). Un appel à paiement vous sera adressé à l'entrée en formation.

• Dans le cadre d'un financement employeur ou autre, une convention sera établie et le règlement s'effectuera suivant les modalités de l'organisme concerné.

TOUT RETARD DE PAIEMENT OU LE NON PAIEMENT DE LA SCOLARITÉ ENTRAÎNE L'ARRÊT IMMÉDIAT DE LA FORMATION.

En cas de difficultés réelles et justifiées, il est possible de s'adresser, avant la date d'échéance,
à la Directrice du Pôle Sanitaire

**L'arrêt de la scolarité pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas de conséquence financière pour l'École.
LE MONTANT DE LA SCOLARITÉ RESTE DÛ DANS SON INTÉGRALITÉ.**

Je, soussigné(e) (Prénom + Nom de naissance suivi du nom marital pour les personnes mariées)
certifie avoir pris connaissance du **RÈGLEMENT FINANCIER**.

Ma formation est financée totalement partiellement par
Je fournis **impérativement** un justificatif.

Je suis en attente de réponse de demande de financement auprès de
En cas d'acceptation, je m'engage à fournir un justificatif dès réception de la décision définitive au plus tard le 06/09/2021.
À défaut, je m'engage à financer ma scolarité dans les conditions décrites ci-dessous.

Je finance moi-même ma scolarité et m'engage à payer :

- **250 €** : Avance de frais pédagogiques versée lors du dépôt du dossier d'entrée en formation.
Cette somme ne sera pas restituée quel que soit le motif du désistement.
- **1 493 €** fin Septembre 2021
- **1 493 €** fin Décembre 2021
- **1 493 €** fin Février 2022
- **1 493 €** fin Mai 2022

En cas d'échec au Diplôme d'État, il faudra prévoir un **Complément de scolarité** dont le coût s'élève à :

- **410 €** à régler début Septembre 2022.

Fait à, Le

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

FEUILLET À CONSERVER PAR L'ÉTUDIANT(E).

RÈGLEMENT FINANCIER – ANNÉE 2021-2022

FORMATION PUÉRICULTRICE

Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant des frais de scolarité restant à financer s'élève à **6 222 €** dans le cadre d'un financement individuel, et à **10 098 €** dans le cadre d'un financement employeur ou autre organisme.

• Dans le cadre d'un financement individuel, le règlement s'effectuera en quatre versements (n'oubliez pas de compléter et de retourner le mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un R.I.B ou R.I.P). Un appel à paiement vous sera adressé à l'entrée en formation.

• Dans le cadre d'un financement employeur ou autre, une convention sera établie et le règlement s'effectuera suivant les modalités de l'organisme concerné.

TOUT RETARD DE PAIEMENT OU LE NON PAIEMENT DE LA SCOLARITÉ ENTRAÎNE L'ARRÊT IMMÉDIAT DE LA FORMATION.

En cas de difficultés réelles et justifiées, il est possible de s'adresser, avant la date d'échéance,
à la Directrice du Pôle Sanitaire

**L'arrêt de la scolarité pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas de conséquence financière pour l'École.
LE MONTANT DE LA SCOLARITÉ RESTE DÛ DANS SON INTÉGRALITÉ.**

Je, soussigné(e) (Prénom + Nom de naissance suivi du nom marital pour les personnes mariées)
certifie avoir pris connaissance du **RÈGLEMENT FINANCIER**.

Ma formation est financée totalement partiellement par
Je fournis **impérativement** un justificatif.

Je suis en attente de réponse de demande de financement auprès de
En cas d'acceptation, je m'engage à fournir un justificatif dès réception de la décision définitive au plus tard le 06/09/2021.
À défaut, je m'engage à financer ma scolarité dans les conditions décrites ci-dessous.

Je finance moi-même ma scolarité et m'engage à payer :

- **250 €** : Avance de frais pédagogiques versée lors du dépôt du dossier d'entrée en formation.
Cette somme ne sera pas restituée quel que soit le motif du désistement.
- **1 493 €** fin Septembre 2021
- **1 493 €** fin Décembre 2021
- **1 493 €** fin Février 2022
- **1 493 €** fin Mai 2022

En cas d'échec au Diplôme d'État, il faudra prévoir un **Complément de scolarité** dont le coût s'élève à :

- **410 €** à régler début Septembre 2022.

Fait à, Le

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

FICHE MÉDICALE

À REMPLIR PAR UN MÉDECIN AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE

Je soussigné(e) Docteur (nom et prénom du médecin agréé) :

Agréé(e) jusqu'au (mention obligatoire) :

Certifie que (Prénom + Nom de naissance + Nom marital pour les personnes mariées) :

né(e) le, candidat(e) à l'inscription pour la formation de puéricultrice :

1. Présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires au suivi de la formation et à l'exercice de la profession de puéricultrice : Oui Non

2. Situation vis-à-vis de la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite :

Est vacciné(e)

Date du dernier rappel :

3. Situation vis-à-vis de la vaccination contre l'hépatite B : selon l'algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B (Cf. page 11) :

A été vacciné(e) et le taux d'anticorps Anti HBS valide l'immunité

Est non répondeur (euse) à la vaccination

Est en cours de vaccination, reste :

.....

4. Situation vis-à-vis de la tuberculose :

La vaccination BCG n'est plus obligatoire mais l'étudiant doit avoir une IDR de référence afin d'évaluer son statut face à la tuberculose avant de commencer la formation.

IDR à la tuberculine réalisée entre le 1^{er} juin et le 06 septembre 2021 (moins de 3 mois à l'entrée en formation) qui

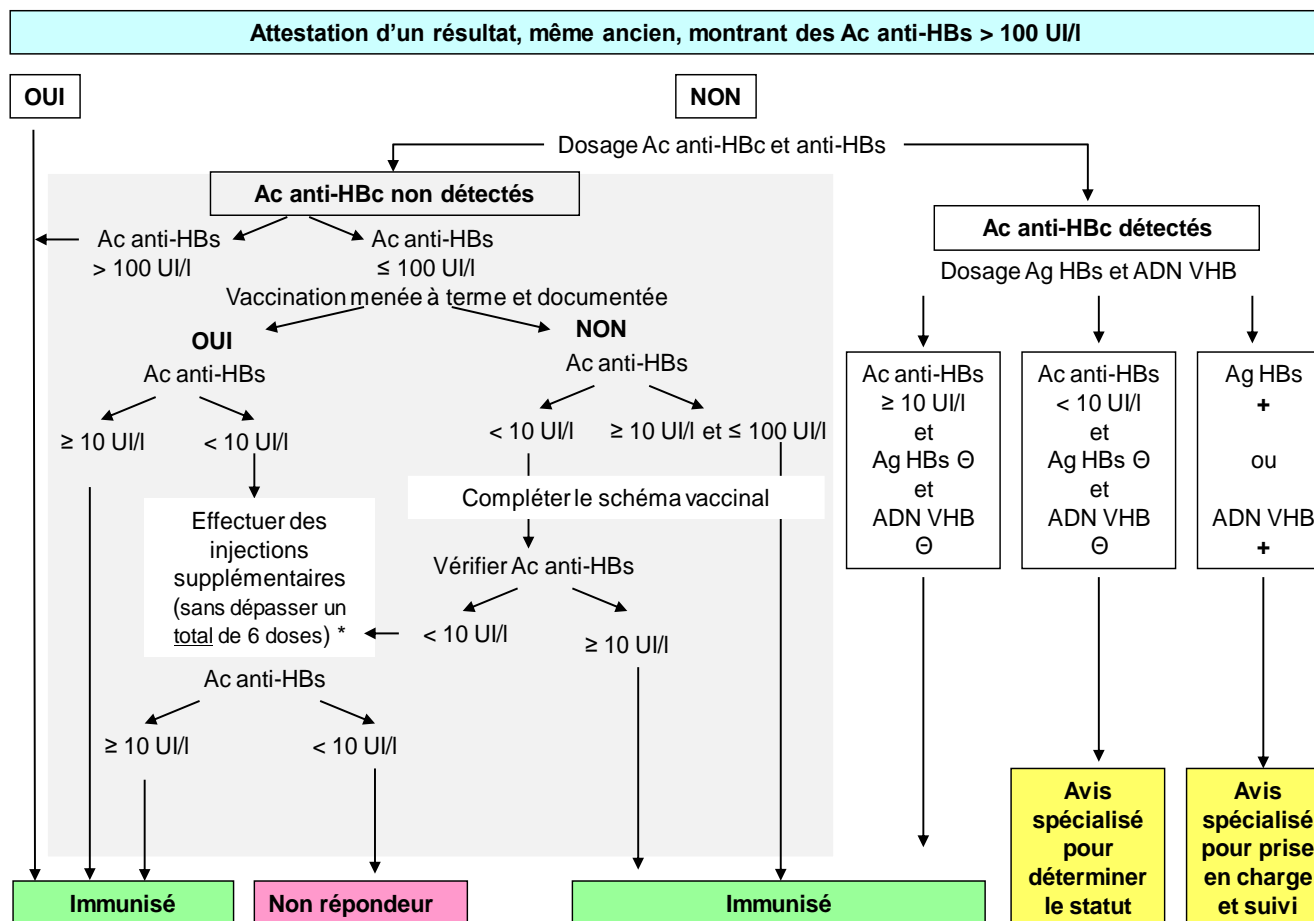
servira de référence : Date : Résultat en mm :

Date :

Signature et cachet du médecin agréé

Nota Bene : Cf. recommandations pages 3 du présent dossier sur la vaccination contre la coqueluche, la rougeole, la varicelle et la grippe saisonnière

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP

Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)

FICHE DE STAGE PUÉRICULTRICE

Vous entrez en formation de puéricultrice et vous devrez réaliser **5 stages obligatoires** en secteur hospitalier et extrahospitalier dans les disciplines suivantes :

- Maternité
- Néonatalogie
- Pédiatrie
- Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- Protection Maternelle Infantile (PMI).

Le parcours de stage de chaque étudiant(e) **est élaboré par l'Institut de Formation de Puériculture** à partir des offres des structures partenaires avec lesquelles sont établies des conventions.

Vous ne devez donc faire aucune démarche personnelle.

Les offres de stage concernant **l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes et hors région**, vous devez envisager dès à présent de réserver un budget lié à ces déplacements.

En effet, contrairement aux formations infirmière ou maïeutique, les périodes de stage ne sont pas indemnisées et les frais de transport ne sont pas remboursés par la Région.

Pour la rentrée de septembre 2021, **la Région Auvergne-Rhône-Alpes prendra en charge le coût de trois tenues professionnelles** des étudiant(e)s en formation puéricultrice. Vous n'avez donc aucun achat à prévoir.

Un temps sera prévu courant septembre pour la prise de taille et la commande des tenues auprès du fournisseur attitré de l'École Rockefeller.

Attention, le tableau ci-après va servir à construire votre parcours de stage.

Nous vous demandons de le **remplir rigoureusement en respectant les consignes de remplissage**.
Votre parcours de stage ne sera plus modifiable par la suite.

FICHE DE STAGE PUÉRICULTRICE

NOM & PRÉNOM :

(Nom marital pour les personnes mariées) :

Adresse personnelle habituelle :

Code postal : **Ville :**

Téléphone fixe : **Portable :** **Email :**

Adresse pendant la formation :

Code postal : **Ville :**

Moyen(s) de transport pendant la formation : Voiture Transport en commun SNCF

1. Parmi les villes suivantes, numérotez **obligatoirement 3 noms de ville** de 1 à 3 (1 étant votre choix prioritaire) dans lesquelles vous pourrez vous rendre en stage.

DÉPARTEMENT	VILLE	CHOIX DE 1 à 3
AIN (01)	BOURG-EN-BRESSE	
ARDECHE (07)	ANNONAY	
	TOURNON	
DRÔME (26)	MONTÉLIMAR	
	VALENCE	
ISÈRE (38)	BOURGOIN-JALLIEU	
	GRENOBLE	
	VIENNE	
LOIRE (42)	ROANNE	
	SAINT-ÉTIENNE / FIRMINY / SAINT-CHAMOND	
SAÔNE-ET-LOIRE (71)	CHALON-SUR-SAÔNE	
	MÂCON	
SAVOIE (73)	CHAMBÉRY	
HAUTE-SAVOIE (74)	ANNECY	
	CONTAMINE-SUR-ARVE	
	THONON-LES-BAINS	
SUISSE	GENÈVE	
	MEYRIN	

2. Indiquez dans la case ci-dessous « autres propositions », 1 ou 2 autres destinations envisageables pour un stage (en plus des choix remplis dans le tableau ci-dessus)

AUTRES PROPOSITIONS	
---------------------	--

3. Informations complémentaires :

a. Stage en service de pédiatrie : Souhaitez-vous réaliser ce stage dans une des spécialités suivantes (cochez la case correspondante)

En réanimation pédiatrique : OUI NON Ne sais pas

En onco hématologie pédiatrique : OUI NON Ne sais pas

b. Stage en service de néonatalogie : Souhaitez-vous réaliser ce stage en niveau (cochez la ou les case(s) correspondante(s))

Niveau I Niveau II Niveau III

NOM & PRÉNOM : (nom de naissance + nom marital pour les personnes mariées)

DATE de naissance : Date d'obtention du D.E :

4. Expériences de stage et/ou expériences professionnelles **auprès des enfants** réalisées ou **prévues** jusqu'en septembre 2021.

ÉTABLISSEMENT OU STRUCTURE D'ACCUEIL	SERVICE	CODE POSTAL	VILLE	DATE (du ... au ...)	DURÉE (x semaines ou mois)	OBSERVATIONS DIVERSES

CADRE RÉSERVÉ À L'IFP - SERA REMPLI LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL AVEC VOTRE FORMATRICE RÉFÉRENTE

Commentaires de la Formatrice référente

Validation de l'étudiant(e)

Je soussigné(e) confirme les renseignements notifiés sur les 3 pages de la fiche de stage en vue de l'élaboration de mon parcours de stage
Date et Signature